

Reçu le 24 AOUT 2010

**Rapport de la commission nommée pour étudier le préavis no 10-2010
concernant l'extension et l'installation de l'éclairage public sur le Chemin
du Clos de la Pépinière et sur le Sentier des Limaces.**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission nommée pour étudier le préavis no 10-2010, était composée de Madame Brigitte Bertholet, de Monsieur Denis Michon, qui n'a pu participer aux séances, Monsieur Jean-François Gottofrey, suppléant, l'a remplacé, et de votre serviteur comme rapporteur.

Je remercie Monsieur le Municipal François Maccaud et Monsieur Zbinden du Service Technique Intercommunal pour les éclaircissements apportés.

La commission s'est réunie le mardi 17 août 2010, elle s'est rendue sur le Sentier des Limaces. Nous approuvons le projet de la Municipalité et nous trouvons que ce sera un gros avantage pour les usagers, surtout en hiver. Les membres de la commission se sont rendus sur le Chemin du Clos de la Pépinière, le soir, et nous avons constaté un grand espace non éclairé entre le dernier lampadaire et la Côte du Cimetière, voir le plan.

La commission vous propose de rajouter un lampadaire. Contacté, Monsieur François Maccaud approuve l'idée et propose d'augmenter le montant du crédit concernant le Clos de la Pépinière d'1/3 soit Fr. 6'000.-- pour couvrir les frais supplémentaires relatifs à l'achat et à la pose d'un lampadaire supplémentaire.

Vu ce qui précède, la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux de bien vouloir amender le préavis municipal et de voter les

conclusions

suivantes :

Le Conseil communal d'Echallens,

- **vu** le préavis municipal no 10/2010 du 12 juillet 2010 ;
- **ouï** le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- **considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. **d'octroyer** le crédit nécessaire à l'extension et installation de l'éclairage public sur le Clos de la Pépinière et sur le Sentier des Limaces ;
2. **d'accorder** à cet effet un crédit de **Fr. 61'000.--** ;
3. **de prendre acte** que ce montant sera prélevé sur les disponibilités courantes ;
4. **de prendre acte** qu'il sera amorti par le compte 230.3311.00 sur une durée de 10 ans.

Echallens, le 24 août 2010

Au nom de la Commission

Le rapporteur :

Michel Birbaum

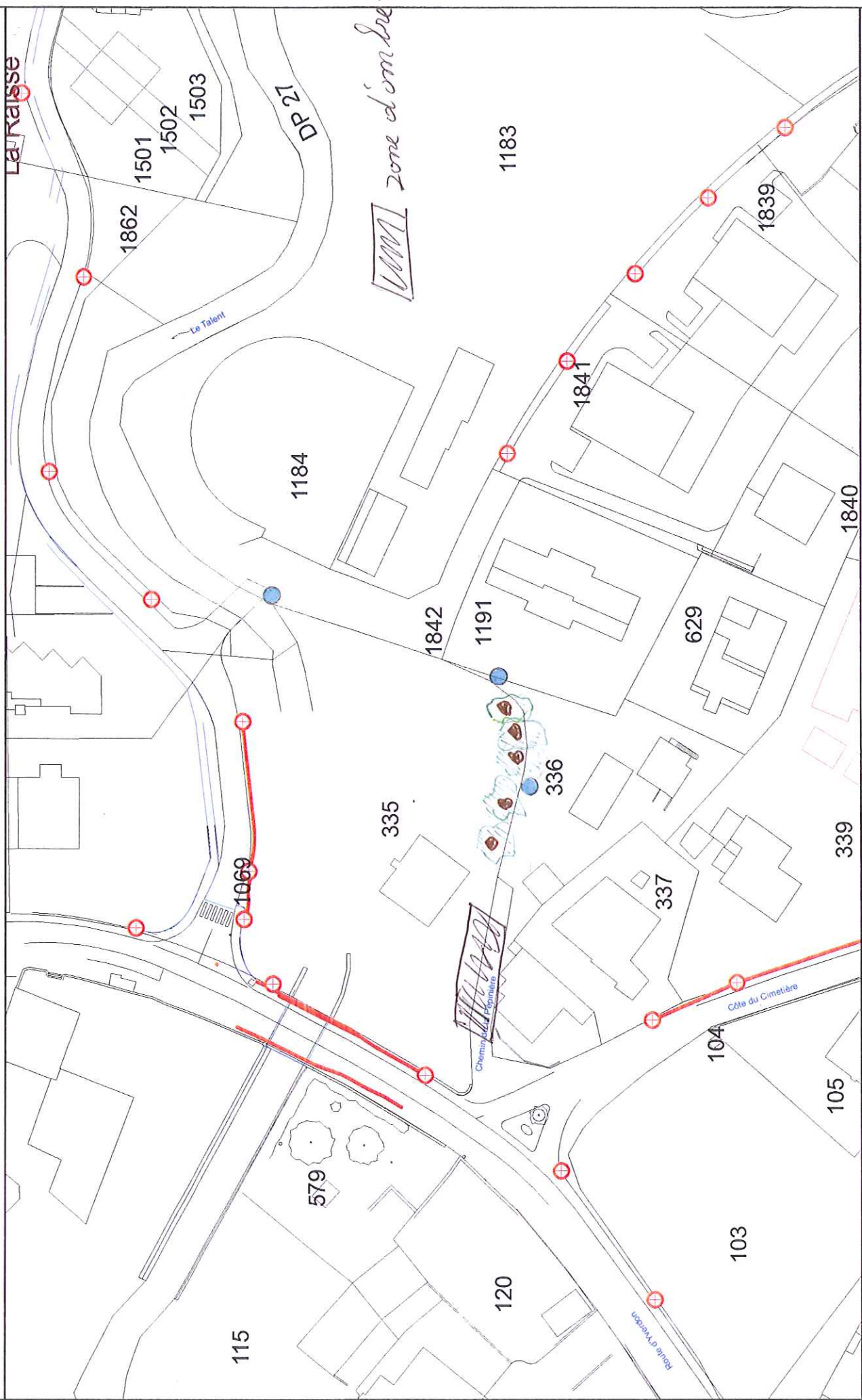


Annexe : 1 plan

● Eclairage provisoire

⊕ Luminaires existants

QueryMap WEB - Echallens Distribution



Zone d'ombre